



## PROCURATION

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités pratiques. La procuration signée doit être notifiée à la Banque ING Belgium (Issuer Services Breda + 1 (Cours St Michel 60 - 1040 Bruxelles) ou [be-lfm.coa.spa@ing.be](mailto:be-lfm.coa.spa@ing.be)) et doit lui parvenir au plus tard le **20 avril 2022**. L'envoi par e-mail devra être accompagné d'une copie scannée ou photographiée de la procuration, complétée avec des instructions de vote précises et signée. Toutes les formalités pratiques sont reprises dans la convocation à cette Assemblée générale ordinaire.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

OU

Personne morale

Dénomination et forme juridique : \_\_\_\_\_

Siège : \_\_\_\_\_

Valablement représentée par : \_\_\_\_\_

propriétaire de : \_\_\_\_\_ actions de **Befimmo SA**,  
Société Immobilière Réglementée publique de droit belge, ayant son  
siège à 1000 Bruxelles, Cantersteen 47, immatriculée au Registre  
des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro  
BE 0455.835.167,

constitue pour mandataire spécial<sup>1</sup>, avec faculté de substitution:

pour le/la représenter à **l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2022 à 10h30** à l'adresse suivante : Quatuor, Tour C, Boulevard du Roi Albert II, 4, 1000 Bruxelles, aux fins d'y délibérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

<sup>1</sup> Conformément à l'art. 7:143 §4 du Code des sociétés et des associations, les procurations envoyées à Befimmo sans indication de mandataire, seront considérées comme désignant Befimmo, son organe d'administration ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. À défaut d'instructions de vote, le mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

**Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour repris ci-après :**

<p><b>1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux et sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021</b></p>	Ne requiert pas de vote		
<p><b>2. Prise de connaissance du rapport du Commissaire sur les comptes annuels sociaux et sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021</b></p>	Ne requiert pas de vote		
<p><b>3. Prise de connaissance des comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2021</b></p>	Ne requiert pas de vote		
<p><b>4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2021 et affectation du résultat au 31 décembre 2021</b></p> <p>Compte tenu du résultat reporté au 31 décembre 2020 de 243.073.223,4 €, et du résultat net de l'exercice 2021, le résultat à affecter s'élève à 347.978.484,9 €.</p> <p>Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2021, qui contiennent, conformément à l'Arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux Sociétés Immobilières Réglementées, les affectations aux réserves réglementaires ;</li> <li>- de distribuer, à titre de rémunération du capital, un dividende de 1,84 € brut par action: ce dividende est constitué, d'une part, de l'acompte sur dividende de 1,26 € brut par action existante, versé en décembre 2021 et, d'autre part, d'un solde de dividende de 0,58 € brut par action payable par détachement du coupon n° 43 ;</li> <li>- enfin, de reporter à nouveau le solde.</li> </ul>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p><b>5. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2021</b></p> <p>Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p><b>6. Décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2021</b></p> <p>Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<p><b>7. Renouvellement d'un Administrateur indépendant</b></p> <p>Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Etienne Dewulf, domicilié à 1970 Wezembeek-Oppem, rue du Ruisseau 10, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.</p>	OUI*	NON*	ABSTENTION*

Monsieur Dewulf répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.			
<b>8. Nomination d'un Administrateur non exécutif</b>  Proposition de nommer Monsieur Amand Benoît D'Hondt, domicilié à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Avenue de l'Aviation 12 en tant qu'Administrateur non exécutif, pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013. Cette proposition de nomination est soumise à l'approbation de l'Autorité des marchés et services financiers (FSMA).	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<b>9. Nomination d'un Administrateur non exécutif</b>  Proposition de nommer Monsieur Philippe de Martel, domicilié à 75015 Paris (France), 52 avenue de La Motte-Picquet, en tant qu'Administrateur non exécutif, pour une période de un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013. Cette proposition de nomination est soumise à l'approbation de l'Autorité des marchés et services financiers (FSMA).	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<b>10. Rapport de rémunération</b>  Proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021, inclus dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice social précité.	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<b>11. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises</b>  Proposition de conférer à un membre du Comité exécutif tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.	OUI*	NON*	ABSTENTION*
<b>12. Divers</b>	Ne requiert pas de vote		

(\*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le mandataire pourra notamment :

- (1) participer à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (2) voter, approuver ou rejeter au nom du/de la soussigné(e) toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessus ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution du présent mandat.

**Le mandataire :**

- pourra \*

- ne pourra pas\*

**voter sur les sujets nouveaux qui seraient ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital.**

*(\*) Merci de biffer la mention inutile*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2022.

(Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).